



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 12 décembre 2016**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Préavis municipal N° 12/2016-2021 concernant le budget 2017
6. Préavis municipal N° 13/2016-2021 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
7. Préavis municipal N° 11/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 2'040'000.- en vue de financer l'exécution des travaux de création d'un trottoir à la route de Châtaigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz
8. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux SITSE – AJET – ASCOT – SIED – Conseil Régional
9. Propositions individuelles et divers

Le Président du Conseil communal M. Stern ouvre la séance à 18h34 en souhaitant la bienvenue à tous. Il salue la présence des invités, des personnes hors conseil, de M. Balmat du Quotidien de La Côte, ainsi que de M. Nydegger du bureau Bernard Schenk SA, de Mme Luquiens, Secrétaire Municipale, de Mme Kucharik, Boursière Communale, et de MM. Vallotton et Hermanjat, Chefs de Service et non pas techniciens comme mentionnés par erreur dans le procès-verbal du Conseil du 7 novembre 2016.

1. Appel

Présents : 47 Excusés : 3 Absent : 0

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

Mme Chiari-Bory souhaite que le détail des votes soit à nouveau mentionné dans les procès-verbaux (oui – non - abstention).

Mme Barchha, Municipale, amène la précision suivante au procès-verbal : page 7, avant dernière ligne « ... car Céligny est également propriétaire ... » : une seule parcelle est concernée avec deux copropriétaires : Founex avec 15/23^{ème} et Céligny avec 8/23^{ème}.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote pour l'approbation du procès-verbal, y compris la modification susmentionnée.

Le procès-verbal modifié est approuvé (44 oui, 0 non, 2 abstentions).

3. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Zone réservée communale

La Municipalité a décidé, sur conseil de ses avocats et du bureau Urbaplan, de modifier quelque peu le règlement de la future zone réservée.

Les modifications principales sont :

Seules les rénovations, transformations et agrandissements de bâtiments existants ou futurs bénéficiant de permis de construire définitifs et exécutoires peuvent être autorisés pour autant qu'ils n'augmentent pas les surfaces habitables autorisées affectées aux logements de façon disproportionnée.

Tout permis de construire dont la mise à l'enquête publique a débuté avant la mise à l'enquête publique de la zone réservée peut être délivré.

Une demande d'examen préalable complémentaire sera transmise au canton.

Charges foncières – Giratoire Balessert – Bonmont Country Clubs SA

Suite à la demande de Mme Chiari-Bory et malgré le fait que celle-ci n'a pas fait parvenir l'avis de droit y relatif à la Municipalité, renseignements ont été pris par téléphone auprès du notaire qui a inscrit ces charges foncières.

Celles-ci ont été inscrites au Registre Foncier et ne peuvent pas être modifiées sans l'accord de toutes les parties. La convention y relative, signée le 20 juillet 2011 précise :

Le paiement des montants précités (total CHF 972'000.-) devra être versé par chacun des propriétaires respectifs des parcelles 506, 507 et 508, en faveur de la Commune de Founex, à première réquisition de cette dernière, dès adoption du plan routier objet de la présente convention par le Département des infrastructures du canton de Vaud d'une part et avant le démarrage de toutes constructions quelconques sur l'une ou l'autre des parcelles 506, 507 et 508 d'autre part. Pour la clarté de la présente clause, il est bien précisé que la totalité des montants précités est due dès l'instant où un des propriétaires de l'une des parcelles 506, 507 et 508 démarre une construction.

Aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de pouvoir exiger le versement de ce montant.

Inauguration du poste de gendarmerie de Terre Sainte

L'inauguration du poste de gendarmerie de Terre Sainte a eu lieu ce jour. Situé à la Place de la Gare 3 à Coppet, il accueille également la police ferroviaire ainsi qu'un bureau pour le Sergent Valenta, responsable de la Police de proximité.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Chemin des Fontaines

Le chantier touche à sa fin. La couche de base du trottoir et de la chaussée est posée ces jours. Le carrefour du Chemin des Fontaines avec le Chemin des Cuttemers sera réalisé les 14 et 15 décembre 2016.

La totalité de l'installation de chantier et de la zone de stockage seront démontés avant les vacances de Noël, pour autant que la météo le permette. Le terrain devra encore être remis en état au printemps, et la couche finale de roulement sera posée en été, une fois les travaux des villas terminés.

4. Communications du Bureau du Conseil

Le Président M. Stern lit le courrier de M. Michielini annonçant sa démission pour des raisons de santé. Son départ est regretté et M. Stern le remercie pour tout son travail.

M. Stern a fait appel au 1^{er} viennent-ensuite ECDF, M. Cella, qui a décliné la proposition. Le 2^{ème} viennent-ensuite, M. Behé, remplacera M. Michielini et sera assermenté au prochain Conseil ou hors conseil si sa présence est requise dans une Commission.

Le trombinoscope sera donc modifié et l'impression de la version papier est reportée. La version actuelle est disponible sur le site de la Commune en dessous de la liste des membres du Conseil.

Pour cette assemblée, les Conseillers ont reçu un seul document par préavis, les rapports des Commissions étant agrafés aux préavis.

M. le Président revient sur l'ouverture à Coppet du poste de gendarmerie de Terre Sainte et propose aux Conseillers d'en parler autours d'eux. Cette présence dans la région amène un sentiment de sécurité.

5. Préavis municipal N° 12/2016-2021 concernant le budget 2017

Mme Barchha, Municipale, présente le document et explique sa structure. Le budget et les comptes sont présentés de la même manière. Le plan comptable est établi par le canton, toutes les Communes et Organisations Intercommunales l'utilisent. Le rapport de la Commission des Finances, extrêmement complet, se trouve à la fin du document.

Mme Barchha rappelle qu'en comptabilité tout ce qui est dépensé est en positif et tout ce qui est reçu est en négatif.

Le document se présente comme suit :

Le rapport de la Municipalité qui contient quelques chiffres et commentaires ; l'analyse des charges et l'évolution sur 5 ans ; idem pour les revenus ; le résumé sur deux pages du plan d'investissements avec l'état des réserves au 30.09.2016; le plan d'investissements en 2 parties (la 1^{ère} partie concerne tous les préavis déjà votés par le Conseil, la 2^{ème} partie tous les projets qui seront présentés au Conseil au fur et à mesure). Pour terminer, les comptes et les détails.

A la page 35 se trouve le résumé en huit chapitres qui couvrent tous les dicastères (détails p.1 à p.34).

Un numéro est attribué à chaque compte, ce qui rend possible la ventilation des chiffres par différents critères. L'astérisque * à côté du compte reporte aux remarques et explications de la page d'en face.

Les pages 36 à 50 détaillent les comptes de chaque immeuble.

Aux pages 50 et 51 se trouvent les comptes consolidés par nature, une autre façon de résumer les mêmes chiffres.

Les pages 52 et 53 résument le plan d'investissements pour l'année 2017. Le budget comprend les comptes et les dépenses de fonctionnement. Les investissements n'entrent pas dans le budget.

Et pour terminer, le rapport de la Commission des Finances.

Mme Barchha ajoute que les comptes « honoraires et frais d'expertises » ont été augmentés. Jusqu'à ce jour, les frais d'études étaient inclus avec le projet dans le préavis. Les réviseurs des comptes recommandent de comptabiliser ces frais dans les comptes de fonctionnement. Lors de la réalisation du projet, ils seront comptabilisés avec le projet.

Mme Barchha rappelle que le peuple vaudois a accepté la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), qui vise à réduire la disparité entre les entreprises suisses qui travaillent en Suisse et les entreprises internationales établies en Suisse qui travaillent à travers le monde. Pour les entreprises internationales, le taux d'imposition va augmenter et il baissera pour les entreprises suisses. Cette diminution de recettes fiscales sera compensée par la péréquation et Founex, commune riche, sera affectée. Le calcul du Canton augmente la prévision de notre facture sociale et péréquation par 2 points d'impôts pour l'année 2017, +2 points pour 2018 et + 2 points pour 2019, ce qui représente 6 points d'augmentation par rapport à 2016. Cette année, l'augmentation sera absorbée par les recettes courantes du budget de fonctionnement. Le taux d'imposition n'est pas augmenté.

Pour terminer, Mme Barchha mentionne le petit excédent de charges qui représente 0.6% du budget total, budget établi d'une façon très prudente. Elle relève que, ces dernières années, les excédents de revenus, qui se trouvent au bilan dans le compte capital, se montent à CHF 10 mios. Il est possible que ce compte soit diminué à l'avenir.

Mme Barchha lit les conclusions du préavis.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Galletet souhaite connaître le montant total des cinq plus gros contribuables de la Commune et quel serait l'impact sur le budget si ces derniers venaient à quitter la Commune ?

Mme Barchha se renseignera.

M. Baer relève, dans les conclusions du rapport de la Commission des Finances, la mention du montant des dettes de 16.9 mios qui sert à financer les investissements à rendements. Il se réfère aux commentaires de la Commission de Gestion de juin 2016 qui stipulaient que deux emprunts ont été contractés, dû au manque de liquidités (3 mios auprès de la SUVA et 2 mios auprès de l'AVS) pour payer la facture sociale et péréquation, qui concerne les activités courantes.

Mme Barchha confirme l'exactitude de ces chiffres. L'année dernière, la Commune a construit des immeubles pour un montant de CHF 23 mios avec l'autorisation du Conseil communal d'emprunter CHF 21 mios. Finalement, ces constructions ont été financées par des emprunts de seulement CHF 17 mios. Les deux emprunts mentionnés par M. Baer résultent d'un décalage dans le temps entre le paiement de la facture sociale et l'arrivée des revenus normaux des impôts. Actuellement, ces emprunts aux taux d'intérêt de 0.4%, pourraient être remboursés, mais avec des pénalités.

M. Baer ne demande pas le remboursement des emprunts, mais souhaite que la Commission des Finances modifie la conclusion de son rapport en stipulant que ces emprunts, pour un montant total de 5 mios, concernent aussi les activités courantes. Ce montant représente presque 30% du montant de la dette.

Le Syndic, M. F. Debluë, précise que, pour des raisons de trésorerie, l'argent destiné aux dépenses courantes a été utilisé pour les investissements. Il est donc normal d'utiliser l'argent emprunté pour les dépenses courantes, mais évidemment jusqu'à la limite autorisée par le Conseil.

Mme Chiari-Bory se réfère aux « Crédit d'étude complémentaire CAD-Bois » dans les investissements prévus et se demande si le montant de CHF 445'000.- devrait être passé sur l'année 2017. Elle ajoute qu'il n'est rien mentionné dans la colonne « dépenses jusqu'en 2015 » malgré les deux préavis pour le CAD. Ces montants sont mentionnés dans les préavis votés, répond Mme Barchha.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis concernant le budget 2017 est accepté (45 oui, 0 non, 1 abstention).

6. Préavis municipal N° 13/2016-2021 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

Mme Barchha, Municipale, présente le préavis et mentionne qu'il s'agit d'une formalité de début de législature requise par la loi. Ce plafond de CHF 48 mios se base sur des estimations prudentes de tous les projets et idées prévues pour la législature. Tout ne sera pas réalisé et les préavis seront votés au fur et à mesure des projets. Elle ajoute que les recettes sont difficiles à prévoir pour les cinq années à venir et qu'elles ont également été estimées avec prudence.

Par comparaison, le plafond d'endettement de la dernière législature se montait à CHF 54 mios et les emprunts contractés à CHF 17 mios.

Mme Barchha lit les conclusions du préavis.

M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. Baer commente le ratio de « quotité de la dette brute » de 148% pour la législature et relève que notre Commune pourrait rester dans un ratio qualifié de « bon » sans basculer dans un ratio qualifié de « moyen ». Il demande de s'orienter vers un plan d'investissements plus réaliste. Il rappelle que le plan d'investissements ne comprend pas uniquement des investissements à haut rendement, comme les deux groupes d'immeubles (parcelles 389 et 92), mais comprend des investissements qui ne rapportent pas forcément beaucoup, comme le centre sportif, un restaurant, le CAD, etc.

Mme Barchha précise que le plan d'investissements comprend des projets dont la réalisation peut être refusée lors du préavis. Elle ajoute qu'il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation à emprunter.

M. le Syndic accorde que les projets rentables sont faits avec ces deux groupes d'immeubles. La Municipalité pensait pouvoir mettre en valeur les parcelles restantes, mais les projets ont été stoppés par LAT. M. F. Debluë relève que les investissements qui restent à faire sont de magnifiques projets pour le bien de la population (trottoir, halle de tennis, terrain synthétique, restaurant, etc.) et ajoute que la situation financière de la Commune est bonne. Cette bonne situation a été également confirmée lors du cours donné par M. Busset, cours suivi par un bon nombre de Conseillers.

Mme Chiari-Bory ajoute que le ratio de 60.37% de la législature précédente était proche du ratio qualifié de « très bon », alors que le ratio de cette législature, 148%, est proche du ratio qualifié de « mauvais ». Elle demande d'être plus raisonnable dans les dépenses lors de cette législature même si les investissements sont pour le bien de la Commune et de ses habitants.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis est accepté (42 oui, 3 non, 1 abstention).

7. Préavis municipal N° 11/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 2'040'000.- en vue de financer l'exécution des travaux de création d'un trottoir à la route de Châtaigneriaz et l'aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz

M. J.-P. Debluë, Municipal, apporte des détails et lit les conclusions du préavis.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des Routes.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances.

Le président ouvre la discussion.

M. Ulmer souhaite savoir si, lors des discussions au sein de la Commission des Routes, une alternative au giratoire a été discutée.

Oui, confirme M. Magnenat. Ce projet date déjà de la précédente législature et la question d'un carrefour aménagé différemment a été étudiée. Ce sujet a, à nouveau, été discuté au sein de la Commission, y compris avec un habitant du chemin des Neyruaz, et la création de ce giratoire s'avère la bonne solution pour le croisement.

Mme Farine souhaite savoir si les observations quant aux dangers et le manque de visibilité ont été prises en compte dans ce projet. M. Nydegger du bureau Bernard Schenk S.A. amène des précisions quant à la vitesse d'approche et la visibilité actuelle et future.

Mme Mikton, habitante du chemin des Neyruaz, confirme la dangerosité de cette intersection, très fréquentée par les utilisateurs de la déchèterie et par les véhicules qui se rendent à l'Ecole Internationale. Elle ajoute qu'un giratoire réduit la gravité des accidents car il n'y a pas de collision latérale et oblige les conducteurs à ralentir.

M. Hameri demande si l'arbre dans le croisement va rester ? Oui, dans la mesure du possible, répond M. J.-P. Debluë, Municipal.

M. Galletet fait part de son scepticisme quant au ralentissement des véhicules dans la descente en direction du village. Il se réfère à la vitesse des véhicules qui passent le giratoire de l'autoroute.

M. J.-P. Debluë répond que les véhicules qui descendront en direction du centre du village auront une perte de priorité sur les véhicules qui arriveront de la déchèterie.

M. Nydegger ajoute qu'il ne s'agit pas du tout de la même géométrie que le giratoire de l'autoroute. La géométrie du giratoire concerné par ce préavis limite la vitesse d'approche.

M. Ulmer informe qu'il a préparé un document à distribuer et M. Stern, Président, le remercie.

M. Ulmer précise que ses propos concernent uniquement la partie « giratoire » du préavis et qu'ils ne concernent en aucun cas la réalisation du trottoir, nécessaire, qui résout un problème de sécurité fondé.

M. Ulmer reconnaît que le problème de visibilité et de trafic les samedis à la déchèterie sont réels et indiscutables. Cependant, il estime qu'ils ne doivent pas être résolus par la création d'un giratoire, un carrefour pourrait régler ces problèmes. Il a souvent parcouru ce carrefour récemment et a observé qu'il est rarement occupé, la réalité sera que l'utilisateur du giratoire sera seul la majeure partie du temps, complète-t-il.

Il ajoute que la construction d'un giratoire est la solution la plus lourde et la plus onéreuse. Il demande aux Conseillers de penser au sens large de la Commune et de ne pas entrer dans l'engrenage que les giratoires résolvent tous les problèmes. Il souhaite des solutions plus modestes et plus cohérentes correspondant à une commune agro-résidentielle. Les giratoires sont des solutions urbaines, ajoute-t-il. A 210 mètres, il existe déjà un rond-point.

En réponse à son courrier, la Commune n'a pas pu chiffrer le coût distinct du giratoire, ainsi que le coût d'une solution alternative. Elle stipule qu'il est trop tard pour changer.

Le Président lui demande s'il souhaite proposer un amendement. M. Ulmer propose un report du projet et demande à la Municipalité de présenter une alternative au giratoire.

Le Président ajoute que nous avons déjà eu un élément de réponse de M. Magnenat de la Commission des Routes : la Commission a déjà travaillé lors de la précédente législature, le bureau d'ingénieurs a donné des réponses, la Municipalité également.

M. F. Debluë, Syndic, rappelle que le projet est connu depuis des années et qu'en mars 2015, le crédit d'étude de CHF 137'000.-, comprenant un giratoire, a été accordé. Il est apparu que le giratoire était la meilleure solution et, par conséquent, il n'y a pas eu d'étude de variante. Les giratoires du centre sportif et de l'autoroute fonctionnent bien. La population attend avec impatience ce projet et ajoute que M. Ulmer est la seule voix qui s'oppose à ce projet. Il rappelle également que ce projet a été utilisé comme argument lors de la campagne électorale des deux groupes politiques. Le Syndic demande aux Conseillers de ne pas reporter ce projet, la Commission est d'accord à l'unanimité, un report retarderait la réalisation du projet de deux ans.

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, ajoute que ce projet a démarré il y a 8 ans. Si nous devons tout recommencer, le Canton risque de refuser le projet quant à l'emprise sur la zone agricole (préservation des surfaces d'assolement). Il ajoute que des études ont été menées par rapport à un carrefour.

M. Ulmer accorde qu'il est tard pour un changement et souhaite relever qu'il ne faut pas considérer ses réflexions comme des attaques personnelles. Il appelle à la réflexion et regrette que la Commune n'ait pas pu chiffrer le coût de ce giratoire.

Le Président intervient en précisant qu'il n'a pas ressenti dans les échanges des attaques personnelles de part et d'autre, ce que M. le Syndic confirmera encore une fois dans la suite du débat. Ce dernier précisera encore que ses propos n'étaient emprunts d'aucune animosité vis-à-vis de M. Ulmer.

M. Vallotton souhaite préciser que le chiffrage du giratoire a été donné, la valeur attribuée est de 10% du coût.

M. Ulmer ne pense pas poursuivre le débat mais tient à disposition des Conseillers les échanges de correspondance qu'il a eus avec la Municipalité.

M. Galletet demande pourquoi le budget 2017 stipule uniquement un montant d'un million. M. Kilchherr répond que le montant total est réparti sur 2017 et 2018.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Le préavis est accepté (36 oui, 1 non, 9 abstentions).

M. Stern ajoute maladroitement que les abstentions sont presque à considérer comme des « non ». M. Mange demande de respecter le vote par abstention et M. le Président s'excuse de cette remarque inopportune qu'il retire.

8. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux SITSE – AJET – ASCOT – SIED – Conseil Régional

AJET : M. Suess présente le rapport.

ASCOT : M. Mange présente le rapport.

SIED : Mme Von Wattenwyl présente le rapport.

Conseil Régional : M. Kilchherr présente le rapport.

Une copie des rapports est jointe au procès-verbal.

M. Stern, Président, remercie les intervenants. Il comprend que le SITSE n'a pas d'informations à partager, mais recommande à l'avenir d'avoir un retour d'informations.

9. Propositions individuelles et divers

Le Président informe les Conseillers que la Municipalité n'a pas de projet particulier à proposer au Conseil prochainement. La séance prévue le 6 février 2017 n'aura pas lieu. La prochaine séance est planifiée le 3 avril 2017, cependant, le Président se réserve le droit de convoquer un Conseil courant février

Le Président a reçu la demande d'avoir le procès-verbal de la séance du Conseil plus tôt, sans avoir à attendre l'envoi de la convocation au prochain Conseil.

Mme Chiari-Bory se réfère aux dépenses 2016 d'un montant de CHF 250'000.- pour le chauffage à distance relatées dans le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016, dépenses non avalisées par le Conseil.

M. le Syndic indique qu'il s'agit en effet de crédits non votés dont les montants se sont accumulés lors de la précédente législature. La Municipalité a fait une demande de crédit pour régulariser la situation, demande qui a été ajournée. A ce jour, la Municipalité ne sait pas comment le projet va évoluer et attend un retour des Commissions. Si le projet est abandonné, la situation sera régularisée.

M. Chiari-Bory souhaite savoir si d'autres frais ont été engagés. Non, répond M. F. Debluë, aucun autre frais n'a été engagé, sauf quelques factures en suspens de l'ordre de CHF 10'000.- sauf erreur, auxquelles s'ajoutent des frais d'avocat.

Mme Chiari-Bory se demande s'il serait possible, lors de la séance du Conseil initialement prévue le 6 février 2017, de plancher sur ce projet afin de décider de sa continuité ou non. Février est trop tôt pour une décision, ajoute M. F. Debluë, même si les besoins deviennent urgents.

M. Magnenat demande des informations concernant le vote des Communes concernées par la RC-1. M. F. Debluë, Syndic, informe que les Communes de Mies et Coppet doivent encore voter. La Commune de Mies connaît actuellement des problèmes de péréquation et a retiré le projet. Coppet a reporté le projet. M. le Syndic ajoute que le Canton doit attendre l'acceptation des Communes et du Conseil Régional pour se prononcer.

Mme Mikton remercie les Conseillers pour le vote favorable du préavis du no 11. Elle relève que la température dans la salle n'est pas agréable, il fait froid.

Mme Walsh souhaite que tout le monde utilise le micro pour s'exprimer à l'avenir. Elle confirme également la basse température de la salle.

Le Président, M. Stern, informe que les vacances seront distribuées ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. Stern souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de fin d'année et invite les Conseillers au repas qui suit, repas organisé par la secrétaire.

Il lève la séance à 21h20.

A l'issue du repas, des fleurs ont été offertes aux dames par les concierges de la Commune.

Founex, le 6 février 2017

Le Président



Manuel Stern



La Secrétaire



Carole Orlandi Jeanclaude

Rapport de la Séance Intercommunale de l'AJET du 22 Novembre 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En préambule et pour les nouveaux conseillers :

- Présentation de l'AJET qui est l'association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte et dont le comité de direction, compte 9 membres (un municipal par communes). Les communes de **Bogis-Bossey, Crans-près-Céligny, Founex, Coppet, Tannay, Mies, Chavannes-des-Bois, Commugny, Chavannes-de-Bogis** constituent une Association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et des présents statuts
- But de l'AJET : la gestion d'un réseau d'accueil de jour en conformité avec la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) **Art. 63a**

Article 63a de la Constitution vaudoise

- *En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.*
- *L'accueil peut être confié à des organismes privés.*
- *Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.*
- *Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.*

- L'AJET gère les structures suivantes : UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), Pause-Déj, AMF (Accueil en Milieu Familial), la nursery-garderie Les Coppalines, le CJLT (Centre de Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte), et le CAV (Centre d'Animations de Vacances)

Point de situation pour l'année scolaire 2016-2017 :

- **UAPE** : 7 structures ; 45 collaborateurs ; 561 enfants inscrits → Classes 1P à 6p ; horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30
- **Crèche les Coppalines** : 26 collaborateurs ; 84 enfants inscrits + 5 places louées à **Easy Kids** ; horaires d'ouverture de 7h00 à 18h30
- **AMF** : 18 mamans de jour ; 85 enfants inscrits ; horaires d'ouverture de 7h30 à 18h30
- **CAV** : 2 structures ; gérées par du personnel des UAPE et des moniteurs ; 80 places offertes aux élèves de 1P à la 8P ; 4 semaines par an proposées

- **CJLT** : connue sous le nom de **La Baraka** (depuis 2006) ; 2 collaborateurs ; 60 enfants inscrits objectif 80 en 2017 → Classes 7P à 11s; horaires d'ouverture mardi, jeudi et vendredi de 15h30 - 19h00 ainsi que le mercredi et samedi de 13h00 - 19h00
- **Pause-Déj** : 3 structures (depuis août 2015) : 6 collaborateurs ; 78 enfants inscrits → Classes 1P à 6p (pas subventionné par la FAJE)

Futurs projets :

- **Août 2017** : Ouverture d'une crèche à Crans : 8 collaborateurs → 22 places offertes
- **Août 2018** : Ouverture d'une crèche à Chavannes-des-Bois : 16 collaborateurs → 44 places offertes

Préavis de la séance :

Il est à noter que le Préavis N°04/2016 relatif au budget 2017 a été approuvé par le Conseil Intercommunal. Lors de la séance les préavis N° 05/2016 relatif aux autorisations générales et le préavis N° 06/2016 relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2016-2021 ont aussi été approuvés.

Conseil intercommunal de l'AJET pour Founex

Sylvette Blatter

Letiizia Farine

François Girardin

Stefania Impellizzeri

Lucie Kunz-Harris

Patrizia Maas

Thomas Morisod

David Spoerl

Alexandre Süess

Sandra Thune

2016-2021
Rapport des représentants du Conseil communal de Founex
auprès de l'ASCOT
12 décembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour rappel, sous le nom de ASCOT, les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay ont constitué une Association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et de ses statuts. Ses buts sont rappelés en annexe. De nouveaux statuts ont été élaborés et devront être votés par toutes les communes.

Le conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni le jeudi 07 juillet 2016 à la salle communale de Coppet pour l'assermentation de ses membres et l'élection du bureau et secrétariat.

Les représentants de Founex sont :

Sylvette Blatter
Ana Cacioppo
Mathieu Farine (Suppléant)
Géraldine Häberli
Stefania Impellizzeri
Patrizia Maas
Hervé Mange
Thomas Morisod
Liliana Ramer
Nicolas Ulmer

Cinq représentants ont été élus à la commission de gestion et des finances. Notre commune y compte un membre en la personne d'Hervé Mange. Les autres représentants sont issus de Commugny, Coppet, Bogis-Bossey, Mies.

Les suppléantes sont issues de Chavannes-des-Bois et de Tannay

La commission des finances s'est réunie le jeudi 06 octobre 2016 pour la présentation du budget 2017 au collège de Chavannes-de-Bogis.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni le mercredi 09 novembre 2016 au Collège Necker à Coppet pour traiter de trois préavis.

- Préavis no. 06/2016 relatif aux autorisations générales : Approuvé à la majorité
 - o Engager dépenses CHF 50'000.—
 - o Droit de plaider
 - o Compétence de déposer les fonds disponibles auprès de PostFinance ou de divers établissements bancaires suisses (Raiffeisen en particulier).
- Préavis no. 07/2016 relatif aux indemnités et vacations : Approuvé à la majorité
- Préavis no. 05/2016 relatif au budget 2017 : Approuvé à la majorité

Certains représentants ont regretté que les chiffres provenant de la société anonyme ARSCO qui sont consolidés dans les comptes d'ASCOT ne soient pas explicables en détail par le réviseur présent. En effet cette personne travaille pour l'ASCOT mais n'a pas de connaissances des chiffres de ARSCO si ce n'est les grandes masses budgétaires qui lui sont fournies pour consolidation.

Le budget à la charge des communes est au total de **CHF 10'968'994.-**

Le budget 2017 est légèrement supérieur au budget de 2016 et supérieur de CHF 1'260'303,67 aux comptes de 2015. Les différences les plus importantes concernent les frais de personnel, les transports scolaires, et les frais de camps de ski, en raison du nombre croissant d'élèves.

Dans le budget 2017, le coût annuel des élèves pour Founex sera de **CHF 4'766,20** par élève du primaire et de **CHF 9'621,30** par élève du secondaire. L'ensemble des coûts représente une charge de **CHF 593,61** par habitant de notre Commune.

Pour les mois à venir, les convocations suivantes ont déjà été communiquées.

- Jeudi 30 mars 2017 : Commission de gestion
- Mardi 16 mai 2017 : Conseil intercommunal
- Jeudi 05 octobre 2017 : Commission de gestion
- Mercredi 15 novembre 2017 : Conseil intercommunal



Sylvette Blatter



Liliana Ramer



Ana Caballero



Hervé Mange

Annexe

L' ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés enfantin, primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS) et son règlement d'application du 25 juin 1997 (RLS). Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les éventuelles classes de développement, les restaurants scolaires ainsi que des activités culturelles et sportives.

Résumé de la dernière séance d'information du SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 25 août 2016

Présenté au Conseil communal de Founex le 12 décembre par Christa von Wattenwyl

Conseillers au SIED pour Founex : Nadja Quiblier Frey, Rui Silva Martins, Christa von Wattenwyl

Lors de la réunion du 25 août, le budget 2017 nous a été présenté par les municipaux en charge, Jean-Pierre Debluë pour Founex, ainsi que par le chef de service, Adrien Vallotton.

Budget 2017 (charges et revenus) : 947'500 CHF (2016 : 911'770 CHF)

Les augmentations sont expliquées comme étant

1. une suite des audits de sécurité au travail réalisés en 2016 : un service minimum de 2 collaborateurs sur le site en semaine et de 3 le samedi doit être assuré, ce qui augmente sensiblement la masse salariale pour le personnel occasionnel.
2. des charges uniques : report du budget 2016 (réfection du toit du hangar), mise en passe électronique du site, adaptation de certaines fosses (selon audit), réparation socle du portail.
3. dues au prix de transport des encombrants qui monte suite au changement de l'exutoire (transport routier jusqu'à Tridel).

Notez que les comptes 2015 s'élevaient à 834'284 CHF par rapport au budget de 962'250 CHF.

Compte-rendu activités Conseil Régional

Législature 2016-2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour rappel, la Commune de Founex dispose de 4 voix pour l'instant, 5 à partir du 1er janvier 2017 suite à l'application des nouveaux statuts.

Les voix de la Commune sont réparties de la manière suivante :

2 voix à la Municipalité (délégué Denis Lehoux)

1 voix à l'AdF (délégué Hervé Mange, suppléante Anne Chiari-Bory)

1 voix à l'ECDF (délégué Laurent Kilchherr, suppléant Bernard Cintas)

Pour la législature 2016-2021, 3 séances ont eu lieu en 2016.

Séance du 29 juin 2016 :

La première séance du 29 juin a servi uniquement aux assermentations et compositions des commissions permanentes, il est à noter que nos 2 représentants font partie de celles-ci, soit Hervé Mange à la commission de Gestion et Laurent Kilchherr à la commission des Finances !!

Séance du 22 septembre 2016 :

La 2ème séance a eu lieu le 22 septembre à Burtigny, 5 préavis ont été traités:

Préavis No1 : Autorisations générales de plaider

Préavis standard donnant le pouvoir au Comité de Direction de pouvoir plaider le cas échéant.

Accepté à l'unanimité

Préavis No2 : Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2016-2021

Celle-ci a été fixée à 50'000.-- alors qu'elle était de 20'000.—auparavant.

Accepté

Préavis No3 : Dépôt auprès de la Confédération du Projet d'agglomération de 3ème génération du Grand Genève

Cette structure regroupe le Canton de Genève, Le district de Nyon et la région de France voisine. Cette structure doit permettre de lever des financements transfrontaliers pour des projets d'envergure, principalement en termes de mobilité et d'aménagement du territoire. Un document est disponible sur le site du Conseil Régional (www.regionyon.ch)

Accepté

Préavis No 4 : Demande de crédit de CHF 90'000. -- pour une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins ainsi qu'une étude de marché sur les plateformes rail/routes régionales (incluant la relocalisation de la Ballastière (Gland)

40'000.-- servent à participer aux travaux à Eysins, soit moins de 10% du coût total, ces travaux étaient nécessaires afin de pérenniser le site d'Eysins. L'étude de marché doit servir à définir les besoins de la région quant au déplacement potentiel de la plateforme de la Ballastière à Gland qui devrait très certainement avoir une autre affectation.

Accepté

Préavis No 5 Sortie de la Commune de Commugny du Conseil Régional

Pour rappel, nous avons accepté à Founex les nouveaux statuts du Conseil Régional qui donnent entre autres plus de pouvoir qu'actuellement aux législatifs communaux notamment. Sur les 44 communes membres, 2 les ont refusés, Bogis-Bossey qui quitte l'association à la fin de cette année et Commugny, qui a ensuite décidé de quitter l'association. Selon les délais statutaires, Commugny aura pu quitter valablement le Conseil Régional le 31 décembre 2018. Ceci posait problème étant donné que les nouveaux statuts acceptés par toutes les autres communes ne pouvaient s'appliquer tant qu'ils n'étaient pas approuvés par l'ensemble des Communes. En accord avec Commugny, il a été décidé d'accélérer ce processus afin de pouvoir appliquer ceux-ci au plus vite.

Accepté

Report de la cour des comptes du Canton de Vaud :

La cour des comptes du Canton de Vaud a été mandatée pour établir un rapport sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes. Le rapport a été publié le 14 novembre 2016.

Le canton compte à ce jour 150 associations de Commune.

Dix associations ont été sélectionnées pour études poussées. Deux d'entre-elles intéressent notre Commune puisqu'il s'agit du Conseil régional de Nyon et des SITSE.

Six recommandations ont été faites :

Recommandation n° 2 - Respect de la séparation des pouvoirs

- Revoir la clause des statuts pour permettre une majorité législative au conseil intercommunal

Recommandation n° 3 - Création d'un plan stratégique et financier

- Revoir la forme du programme de législature actuel pour en faire un document présentant la synthèse de la stratégie opérationnelle et donnant un cadre financier et le faire approuver par les municipalités des communes membres

Recommandation n°4 - Clarification du rôle des délégués intercommunaux

- Clarifier le rôle et les responsabilités des délégués, y compris sur la communication

Recommandation n° 5 - Clarification du rôle des organes de surveillance

- Revoir le rôle et les responsabilités de la commission de gestion et mise en place d'un rapport détaillé suite à leurs travaux
- Revoir la problématique éventuelle de l'indépendance de l'organe de révision et considérer l'engagement d'un nouveau réviseur

Recommandation n°6 - Implémentation d'un système de contrôle interne

- Mettre en place un SCI adapté à la taille et à la complexité des activités

Autres recommandations particulières

- Budget à faire approuver dans les temps (jusqu'au 30 septembre)

RECOMMANDATIONS

L'extrait du rapport détaillé concernant le Conseil régional est en annexe.

Prochaine séance du Conseil intercommunal et premier en 2017

La prochaine séance du Conseil a lieu ce mercredi 14 décembre à Coppet.

Les préavis suivants seront traités :

Préavis No 7 Budget 2017
Préavis No 8 Participation de 72'000. -- pour arrêt de bus à Mont-Sur-Rolle
Préavis No 9 Crédit de 75'000. -- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil Régional à la Grand-Rue à Nyon

De plus, il sera traité d'une interpellation de Pierre Wahlen (Nyon) sur un Manifeste signé par certains membres du CoDir notamment concernant l'application de la LATC et du Plan Directeur Cantonal. Dans les grandes lignes, cette interpellation a pour but de clarifier le rôle ou les motivations des signataires sans que le Conseil Régional in-corpore n'ait pu se prononcer sur la question.

Fait à Founex, le 10 décembre 2016

Les délégués de la Commune de Founex au Conseil Régional



Laurent Kilchherr



Hervé Mange

Conseil Régional de Nyon

DESCRIPTION	Carte d'identité 		Données financières 2014 	
	Acronyme	CR Nyon	Bilan	CHF 5'945'568
	Siège	Nyon	Plafond d'endettement	CHF 10'000'000
	District	Nyon	Fonds affectés	CHF 4'789'642
	Constitution	2004	Fonds de réserve	CHF 135'000
	Type	Divers	Recettes	CHF 7'897'045
# communes	44	Charges	CHF 7'865'459	
Tâche principale	Développement régional	Bénéfice	CHF 31'586	
		Participation des communes	Contribution annuelle selon population	
	Conseil intercommunal (C.I) 		Comité de direction (CODIR) 	
# membres	Variable actuellement 77	# membres	7 à 11 Actuellement 9	
Délégation	Mixte	Nomination	Elu par le C.I	
Variable	La municipalité de chaque commune désigne un ou des délégués parmi les élus. Chaque membre dispose d'une voix / 1000 habitants ou fraction de 1000. Le nombre de voix attribué à la délégation de l'exécutif doit être au minimum de 50% des voix portées par la commune membre.	Répartition	Villes de plus de 10'000 habitants = 1 siège. Répartition équitable des communes	
		Membres de	L'exécutif communal	

CONSTATATIONS	Aspects positifs	Points d'amélioration
	Structure	
	<ul style="list-style-type: none"> Statuts clairs et complets Existence de règlements et procédures Direction opérationnelle et CODIR organisé en dicastère 	
	Contrôle démocratique	
<ul style="list-style-type: none"> Représentation mixte au C.I (actuellement) Délai de retrait de 2 ans. Respect de la loi quant à l'information aux communes (Art. 125b et Art 125c LC) Bonne présence des délégués aux assemblées Site Internet très complet Existence d'un programme de législature 	<ul style="list-style-type: none"> Les statuts actuels permettent une délégation 100% exécutive. Les futurs nouveaux statuts permettent un délégué législatif par commune Peu de directives données aux délégués au conseil intercommunal Peu de rapport des représentants surtout au niveau législatif <p>Les communes ne semblent pas satisfaites de la qualité de l'information reçue, même si elles confirment être régulièrement informées</p>	

Conseil Régional de Nyon		
Aspects positifs	Points d'amélioration	CONSTATATIONS
Conformité des comptes		
<ul style="list-style-type: none"> Comptes conformes aux exigences et préparés dans les temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Budget approuvé en décembre, alors qu'il existe un report de charges (mais comme celui-ci est principalement fixe, impact moindre, néanmoins contraire à la LC) 	
Surveillance financière		
<ul style="list-style-type: none"> Organe de révision qualifié ASR Contrôle du préfet selon les normes 	<ul style="list-style-type: none"> L'organe de révision n'a pas changé depuis 12 ans – risque de perte d'indépendance. Peu de contrôle de la gestion de la part de la commission de gestion Le rapport de la commission de gestion est assez succinct et ne mentionne pas les procédures effectuées Pas de visite systématique du préfet. 	
<p>Le Conseil Régional de Nyon est une association très particulière et unique en son genre. Elle a pour but de conduire les politiques qui concourent au développement régional du district de Nyon. Un budget fixe de 20CHF par habitant est facturé aux communes (avec un mécanisme dégressif dès plus de 5'000 habitants), des budgets spécifiques sont ensuite établis selon les différents projets qui existent et qui sont financés par les communes impactées. C'est une grande association impliquant de nombreuses communes à capacité financière très différente, ce qui n'est pas toujours très facile à gérer. Cela s'est concrétisé par exemple dans le processus d'approbation par les communes de la révision des statuts. L'association est bien tenue car la direction opérationnelle est présente et efficace. Les contrôles pourraient être plus poussés et également mieux documentés, en particulier ceux effectués par la commission de gestion.</p>		CONCLUSION

Recommandation n° 2 - Respect de la séparation des pouvoirs

- Revoir la clause des statuts pour permettre une majorité législative au conseil intercommunal

Recommandation n° 3 - Création d'un plan stratégique et financier

- Revoir la forme du programme de législature actuel pour en faire un document présentant la synthèse de la stratégie opérationnelle et donnant un cadre financier et le faire approuver par les municipalités des communes membres

Recommandation n° 4 - Clarification du rôle des délégués intercommunaux

- Clarifier le rôle et les responsabilités des délégués, y compris sur la communication

Recommandation n° 5 - Clarification du rôle des organes de surveillance

- Revoir le rôle et les responsabilités de la commission de gestion et mise en place d'un rapport détaillé suite à leurs travaux
- Revoir la problématique éventuelle de l'indépendance de l'organe de révision et considérer l'engagement d'un nouveau réviseur

Recommandation n° 6 - Implémentation d'un système de contrôle interne

- Mettre en place un SCI adapté à la taille et à la complexité des activités

Autres recommandations particulières

- Budget à faire approuver dans les temps (jusqu'au 30 septembre)